

FLASH VILLEMORISSON-SUR-ORGE

Juillet 2015



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2015 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, M. ANDRETTI, Mme LE BLANC, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. LE BLANC, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS.

Représentés : M. REPAIRE, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à Mme EVERAERT, M. CARDOUX, pouvoir à Mme CARNERO, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. PILORGET.

Absents : M. LOGA, M. SAUNIER.

Secrétaire : Mme WALTER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire informe que Madame Françoise DOUARIN, ancienne employée communale au sein des écoles et conseillère municipale depuis les dernières élections, est décédée vendredi 19 juin suite à une maladie.

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Françoise DOUARIN.

ADOpte sans observation le compte-rendu du conseil municipal en date du 09 mars 2015.

Monsieur le Maire rend compte des décisions (délégations de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales) portant sur :

✓ le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « New, la comédie musicale improvisée » du 7 mars au Ludion pour un montant de 4 325,50 € TTC,

✓ la convention de partenariat entre la ville, l'association Espace Gerson et l'école élémentaire Bouton pour assurer un projet artistique pour un montant de 3 110 € TTC,

✓ la convention de partenariat entre la ville, l'association «PAHKA» et l'école élémentaire Bouton pour assurer un projet musical pour les classes de CM2 dans le cadre des classes à thèmes de l'école élémentaire Bouton pour un montant de 4 000 € TTC,

✓ la convention de partenariat entre la ville de Villemeisson-sur-Orge (l'école municipale de musique) et l'entreprise «MISTERDJEMBE» pour un montant de 54 € par séance (29 € correspondant à l'enseignement et 25 € à la location du matériel),

✓ la conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition de fournitures et produits d'entretien pour un montant de 33 600 € TTC/an avec la société DELAISY KARGO,

L'essentiel de la séance du Conseil municipal

- Approbation du Compte Administratif 2014.
- Approbation du Budget Supplémentaire 2015.
- Décision d'acquérir un terrain bâti, ZAC des Meulières, pour l'installation du service technique municipal.

A retenir

- Prochain Conseil municipal : **jeudi 17 septembre 2015**
- Prochain Conseil communautaire : **mercredi 23 septembre 2015 - 20h30** au Trianon (Villemeisson)

- ✓ la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle OGMIOS du Ludion à l'association O.C.C.E. (Office Centrale de Coopération à l'Ecole) pour la manifestation «Le printemps du théâtre» 2014/2015,
- ✓ l'acceptation d'un don d'argent d'un montant de 1 000 € dans le cadre du projet d'installation de ruches,
- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un marché public relatif à l'acquisition d'une imprimante et de sa maintenance pour le service état-civil avec la société KONICA-MINOLTA pour un montant de 309 € pour l'acquisition et 200 € par an pour la maintenance,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à l'entretien des horloges électriques de la ville de Villemoisson-sur-Orge avec la société HORELEC pour un montant de 800 € par an,
- ✓ la convention de prêt de matériel à titre gratuit dans le cadre d'une projection de film en plein air le 29 août 2015 avec la communauté d'agglomération du Val d'Orge,
- ✓ un contrat relatif à l'affranchissement du courrier de la ville avec La Poste (AFFRANCHIGO) pour un montant de 0,1128 € par pli,
- ✓ un contrat relatif à la collecte du courrier de la ville avec La Poste (PRIMO) pour un montant annuel de 744 € TTC,
- ✓ la convention de prestation sport canoë-kayak entre le canoë-kayak club arpajonnais et le club ados pour une randonnée canoë sur la Juine pour un montant de 153 €.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention cadre à passer avec GRDF pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, les conventions particulières liées à cette convention cadre, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, étant entendu que cette installation ne doit entraîner aucune dépense pour la commune.

PREND ACTE, à la majorité (3 abstentions : Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS), sans

observation ni réserve du compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur.

Après avis de la commission finances en date du 21 mai 2015, **ADOpte**, à la majorité (3 abstentions : Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS) le compte administratif 2014.

DÉCIDE, à la majorité (3 abstentions : Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS), l'affectation au budget 2015 le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser supplément disponible : 527 096,50 €
- affectation en diminution des charges de fonctionnement : 1 553 366,92 €.

ADOpte, à la majorité (3 abstentions : Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS), par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le **budget supplémentaire 2015** de la ville équilibré en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement : 517 847,43 €
- section de fonctionnement : 1 477 666,92 €.

APPROUVE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission vie associative-animation et culture en date du 12 mai 2015, les termes de l'avenant n°1 à la convention de subventionnement (41 000 €) et d'objectif pour l'année 2015/2016 à conclure avec l'Espace Marcel Carné et **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec l'Espace Marcel Carné.

DÉCIDE, à l'unanimité, d'opter pour la répartition dérogatoire libre du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC), et de choisir d'affecter, pour l'exercice 2015, l'intégralité du prélèvement à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs et de financement prestation de service «accueil de loisirs sans hébergement» à intervenir entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la structure ALSH Club ados ; et **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

SOLLICITE, à l'unanimité, de M. le Sénateur DELAHAYE, le bénéficiaire du financement de la réserve parlementaire, par l'octroi d'une subvention à hauteur de 4 000 euros au titre du Ministère de l'Intérieur ou des crédits répartis par la commission des Finances du Sénat pour la création d'une «classe informatique» au sein du groupe scolaire Emile BOUTON.

SOLLICITE, à l'unanimité, de M. le Préfet, l'inscription du dossier relatif à l'opération de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour un montant total maximum de 30 000 € TTC au titre de l'opération subventionnable complémentaire par la D.E.T.R. 2015.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 3 mars 2015, **DÉCIDE, à la majorité (3 abstentions : Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS), de la suppression après création d'emplois de grade supérieur ou de CAE de :**

- deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe,
- un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe,
- un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- un emploi permanent à temps complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe.

DÉCIDE, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à raison de 16 heures hebdomadaires afin d'exercer la direction de l'école municipale de musique et d'intervenir dans le volet musique des projets d'école.

DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder une rémunération de 70 euros bruts aux professeurs ayant participé au jury d'examens de fin d'année de l'école municipale de musique.

DÉCIDE, à l'unanimité, de créer deux postes d'agents polyvalents dans le cadre du dispositif

«contrat d'accompagnement dans l'emploi» au service technique.

DÉCIDE, à l'unanimité, de créer vingt-quatre emplois saisonniers destinés aux jeunes habitants de la ville, âgés d'au moins 16 ans révolus au 1^{er} juillet 2015, pour une durée de 35 heures de travail par emploi en juillet et août 2015.

FIXE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission jeunes en date du 18 juin 2015, les participations des familles aux activités proposées par le club ados, comme suit :

Nature de l'activité	Tarif à payer par la famille
Activité culturelle <i>Activités à valeurs éducatives et/ou sociale, amenant au développement des facultés intellectuelles par l'acquisition de nouvelles connaissances. L'objectif est de proposer une ouverture sur un ensemble de catégories élargissant les horizons de savoirs et de pratiques des jeunes.</i>	Gratuit
Activité de découverte <i>Activités axées sur un domaine ludique et de loisir. Cette catégorie regroupe l'ensemble des activités innovantes au regard des pratiques quotidiennes des jeunes. Elle comprend les activités purement nouvelles et inconnues mais aussi les activités devenues «élitistes» pour des raisons de coût et de distance.</i>	Participation = taux calculé X prix de l'activité Taux de contribution en % : 0,07 X QF le taux étant ≥ 25% et ≤75% coût arrondi au supérieur à 0,50€
Activité dite d'accroche <i>Activités permettant de faire découvrir la structure aux jeunes. Ce qui permettra par la suite de les sensibiliser aux autres activités (culturel et découverte). Les activités d'accroche sont des activités ludiques et de loisirs.</i>	

Pour les extérieurs, le tarif correspondra au coût à 100%.

FIXE, à l'unanimité, après l'avis favorable de la commission vie associative-animation et culture en date du 16 juin 2015, la liste des spectacles programmés pour le deuxième semestre 2015 - premier semestre 2016 et les tarifs de chacun d'eux, comme suit :

SPECTACLE	COMPAGNIE	GENRE	DATE	TARIF
Le zinzin	La Forge des Baladins	chansons	03/10/15	gratuit
Travelling palace	Famille Goldini	cirque	03/10/15	gratuit
La vraie fiancée	Cie de l'éternel été	théâtre	09/01/16	unique (9 €)
Opus 7, Circa Tsuica	Cheptel Alekum	Fanfare cirque	16/01/16	unique (9 €)

DÉCIDE, à l'unanimité, l'acquisition d'une partie du terrain bâti AE 759 situé ZAC des Meulières à Villemoisson-sur-Orge d'une superficie de 4 412 m², au prix de 520 000 euros hors TVA et hors droit, pour installer les services techniques de la ville.

INFORMATIONS

✓ Points sur les marchés publics de travaux relatifs aux constructions du club ados et du gymnase Bouton

Suite aux négociations avec les sociétés ayant remis une offre, les propositions rentrent dans l'enveloppe financière allouée. Les marchés devraient être attribués en juillet, et les travaux devront débuter à la rentrée.

✓ Point sur l'Agglo'bus (ligne de transport à la demande)

L'aller-retour vers le centre commercial de la Ville-du-Bois le vendredi est supprimé au profit de l'extension, à compter du 31 août, de la ligne 2 vers le centre commercial d'Epinais-sur-Orge. Cette nouvelle desserte fonctionnera tous les jours de la semaine.

Par ailleurs, la modification du parcours avec l'ajout de 3 nouveaux arrêts (Galliéni, Garenne et Longpont) accompagne cette extension de ligne.

Cette modification de ligne est sans incidence financière pour la ville.

Le service de transport des personnes âgées, le jeudi au Carrefour Market continuera à travers l'Agglo'bus, et sera gratuit pour les usagers. Les personnes continueront à s'inscrire auprès du CCAS.

✓ Plan de prévention du risque d'inondation

Le PPRI qui concerne le périmètre du bassin de l'Orge a été soumis aux villes concernées. Or, le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) qui couvre le bassin de la Seine est en cours d'élaboration. Le PPRI devant respecter le PGRI, une nouvelle consultation aura lieu lorsque le PGRI sera adopté.

✓ Fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de communes de l'Arpajonnais à compter du 1^{er} janvier 2016

Suite à la future fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de communes de l'Arpajonnais, le

nouveau découpage prévoit que trois communes (Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon) rejoignent la Communauté de communes entre Juine et Renarde. Ce changement de communauté de communes modifiant le périmètre, la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) doit se réunir le 10 juillet. Les textes prévoient que les villes délibèrent dans le mois suivant. Si les villes ne délibèrent pas, ceci vaut accord tacite. Puisque les villes y sont favorables, il a été convenu de ne pas délibérer compte tenu de la période estivale et donc de la difficulté pour les conseils municipaux d'avoir le quorum.

✓ Régie de l'eau

Lors du conseil communautaire du 24 juin, il a été décidé que la Communauté d'agglomération gère en régie publique le service public d'eau potable à compter du 1^{er} mai 2017, en s'appuyant sur les compétences des entreprises du domaine.



brèves... brèves... brèves... brèves... brèves

✧ **Restriction d'eau.** Compte tenu de l'absence persistante de pluie, des mesures de restriction d'usage de l'eau seront prochainement annoncées par la Préfecture.

✧ **Plan Vigipirate.** Merci de signaler tout fait ou évènement suspects aux abords des lieux publics.

✧ **Opération Tranquillité vacances.**

Vous pouvez, si vous le souhaitez, prévenir de votre absence le commissariat qui effectuera des patrouilles aux alentours de votre domicile (formulaires disponibles à l'accueil de la mairie).

Fête nationale - Lundi 13 juillet

Parc des Erables

Apéritif du Maire à 19h

Feu d'artifice à 23h

Bal

↓ A la rentrée... ↓

✧ **Cinéma de plein air :** samedi 29/08 - parc des Erables

✧ **Journée des associations :**
samedi 05/09 - salle polyvalente

✧ **Kermesse paroissiale :**
dimanche 13/09 - parc des Erables

✧ **Journée du sport et du patrimoine :**
dimanche 20/09 - salle polyvalente - parc des Erables

✧ **Brocante du CCAS :** dimanche 27/09 - centre ville